

5 rue des Noisetiers 72190 SARGE LES LE MANS

Tél.: 02 43 39 97 27 - Fax: 02 43 28 40 39

S.A.R.L au capital de 1500000,00 EUR - RCS LE MANS 418 959 003 Siret: 41895900300033 - APE: 1089Z - N° TVA: FR06418959003

IBAN: FR76 3000 4002 2600 0207 1020 675 - BIC: BNPAFRPPMAN



Cosmétiques Bio et Vegan aux Synergies Précieuses Aix en Provence

Page 1

(30 jours Net) au 21/03/2025 par L.C.R

FACTURE N° 25003115

Date facture Date expédition 21/02/2025 21/02/2025

PARTDIEU / 41169393 Code client N° TVA FR00527872832 Commercial 10 RHONE-ALPES

Ref. commande 191183

Origine Commande Mail | B.C. n° 25003088 du 19/02/2025.

Préparé par

Expédié par TNT / FEDEX | Colis :1

Pièces 129,00

Léa

Adresse de Facturation

GRANDE PHARMACIE PART-DIEU

CC LA PART DIEU COURS OXYGENE 10 ET 12 BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE 69003 LYON 03 FRANCE

Adresse de Livraison

GRANDE PHARMACIE PART-DIEU

CC LA PART DIEU COURS OXYGENE 10 ET 12 BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE 69003 LYON 03 FRANCE

Référence	Désignation Produit	PU HT	Qté	R%	PU Net	Montant HT	T(**)
AILNOIRBIO	(1) AIL NOIR FERMENTE BIO* 600mg 30 gélules végétales Lot(s) : L50/23A V252/24(3,00)	13,85	3,00	20,00	11,08	33,24	3
ASHWABIO	(1) ASHWAGANDHA BIO* 600mg Extrait Standardisé - 60 gélules végétales Lot(s): 234/244 V204/25 (3,00)	18,50	3,00	20,00	14,80	44,40	3
BROMEL30	(1) BROMELAÏNE 500mg 30 Drcaps Lot(s): B14/24A V239/24(3,00)	13,85	3,00	20,00	11,08	33,24	3
COLLA	(1) COLLAGENE MARIN 1000mg 30 comprimés Lot(s): GEC264J V248/24(6,00)	20,80	6,00	20,00	16,64	99,84	3
COLLAPO	(1) COLLAGENE MARIN en poudre 100gr Lot(s): 47/24A (3,00)	15,55	3,00	20,00	12,44	37,32	3
COMPMAGG	(1) MAGNESIUM BISGLYCINATE Complexe Magnésium - 60 gélules végétales Lot(s): L17/24A V104/25(18,00)	14,50	18,00	20,00	11,60	208,80	3
ZCOMPG	(1) ZINC COMPLEXE (Zinc, Vitamine B6, Manganèse) - 100 gélules végétales Lot(s): Z12/22A V102/25(6,00)	8,70	6,00	20,00	6,96	41,76	3
ESTER50	(1) ESTER C500 50 comprimés Lot(s): GEE286H V244/24(3,00)	13,85	3,00	20,00	11,08	33,24	3
GABA750	(1) GABA 750mg 60 comprimés Lot(s): A2024-20133 V203/25(3,00)	20,80	3,00	20,00	16,64	49,92	3
GATBIO	(1) Gattilier Bio 150mg + Sauge Bio 100mg* - 120 gélules végétales Lot(s): Z11/24A V143/24(3,00)	11,55	3,00	20,00	9,24	27,72	3
GINKBIO	(1) GINKGO BILOBA* Bio 500mg Extrait Standardisé 60 gélules végétales Lot(s): B15/24A V150/24(3,00)	18,50	3,00	20,00	14,80	44,40	3
GLYPO	(1) GLYCINE en poudre 150gr Lot(s): 41/24B(3,00)	13,85	3,00	20,00	11,08	33,24	3
GLUTA	⁽¹⁾ L-GLUTATHION réduit 50mg 60 gélules végétales Lot(s) : B12/24A V148/24(3,00)	20,05	3,00	20,00	16,04	48,12	3
GASS	(1) LACTOBACILLUS GASSERI 100mg 60 DrCaps Lot(s): B01/25A V103/25(3,00)	21,95	3,00	20,00	17,56	52,68	3
GLUT60	(1) L-GLUTAMINE 500mg 60 gélules végétales Lot(s): B42/24A V148/24(2,00)	11,55	2,00	20,00	9,24	18,48	3
THEACOMP	(1) L-THEANINE COMPLEXE 30 gélules végétales Lot(s): C46/24A V107/25(2,00)	19,10	2,00	20,00	15,28	30,56	3
TYR	(1) L TYROSINE 500mg 60 gélules végétales Lot(s): Z46/24A V247/24(2,00)	14,50	2,00	20,00	11,60	23,20	3
MALATE	(1) MAGNESIUM MALATE 500mg 60 gélules végétales Lot(s): 206/25A V207/25(3,00)	13,85	3,00	20,00	11,08	33,24	3
COMPMAGG120	(1) MAGNESIUM BISGLYCINATE Complexe Magnésium - 120 gélules végétales Lot(s): L17/24A V105/25(3,00)	24,55	3,00	20,00	19,64	58,92	3
MILLBIO	(1) MILLEPERTUIS BIO* 250mg Ext Standardisé 60 gél végétales Lot(s) : B10/24B V231/24(3,00)	16,15	3,00	20,00	12,92	38,76	3
NAC120	(1) N-ACETYL CYSTEINE 280mg 120 gélules végétales Lot(s): B42/24A V243/24(3,00)	13,85	3,00	20,00	11,08	33,24	3
NADH	(1) NADH - Energie cellulaire avec Quatrefolic® - 30 gélules végétales Lot(s) : U24/24A V149/24(3,00)	24,25	3,00	20,00	19,40	58,20	3
OME3120	(1) OMEGA 3 1000mg 120 capsules Lot(s): SE237904 V103/25(6,00)	27,85	6,00	20,00	22,28	133,68	3
OME3	(1) OMEGA 3 1000mg 60 capsules Lot(s): COS190324 V150/24(6,00)	15,40	6,00	20,00	12,32	73,92	3
PABA500	(1) PABA 500 MG - 50 gélules végétales Lot(s): U37/24A V138/24(1,00)	10,40	1,00	20,00	8,32	8,32	3
2PRO	(*) PROPOPLANT* 120 gélules végétales rot de stock	13,85		20,00	11,08		3
PALMEBIO	rpt de stock (1) SAW PALMETTO BIO* 500mg Extrait Standardisé - 60 gélules végétales Lot(s): C11/24A V107/25(1,00)	23,20	1,00	20,00	18,56	18,56	3



5 rue des Noisetiers 72190 SARGE LES LE MANS

Tél.: 02 43 39 97 27 - Fax: 02 43 28 40 39

S.A.R.L au capital de 1500000,00 EUR - RCS LE MANS 418 959 003 Siret: 41895900300033 - APE: 1089Z - N° TVA: FR06418959003

IBAN: FR76 3000 4002 2600 0207 1020 675 - BIC: BNPAFRPPMAN



Cosmétiques Bio et Vegan aux Synergies Précieuses Aix en Provence

Page 2

(30 jours Net) au 21/03/2025 par L.C.R

FACTURE N° 25003115

Date facture 21/02/2025 Date expédition 21/02/2025

PARTDIEU / 41169393 Code client N° TVA FR00527872832 Commercial 10 RHONE-ALPES

Ref. commande 191183

Origine Commande Mail | B.C. n° 25003088 du 19/02/2025.

Préparé par

Expédié par TNT / FEDEX | Colis :1

Pièces 129,00

Adresse de Facturation

GRANDE PHARMACIE PART-DIEU

CC LA PART DIEU COURS OXYGENE 10 ET 12 BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE 69003 LYON 03 FRANCE

Adresse de Livraison

GRANDE PHARMACIE PART-DIEU

CC LA PART DIEU COURS OXYGENE 10 ET 12 BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE 69003 LYON 03 FRANCE

Référence	Désignation Produit	PU HT	Qté	R%	PU Net	Montant HT	T(**)
SHIITA	(1) SHIITAKE BIO* EXTRAIT STANDARDISE 400mg 60 gélules végétales Lot(s): B38/24A V201/25(1,00)	20,25	1,00	20,00	16,20	16,20	3
SILG	(1) SILY VITAL Extrait Standardisé de Chardon Marie 60 gélules végétales Lot(s): C13/24A V137/24(2,00);C13/24A V203/25(1,00)	19,10	3,00	20,00	15,28	45,84	3
MAGTAUR	(1) TAURINE & MAGNESIUM BISGLYCINATE - 60 gélules végétales Lot(s): L37/24A V203/25(3,00)	14,40	3,00	20,00	11,52	34,56	3
B10030	(1) VITAMINES B COMPLEXE 100 - 30 comprimés Lot(s): GEV306J V246/24(6,00)	13,85	6,00	20,00	11,08	66,48	3
B12VEGAN	(1) B12 Certifiée VEGAN 1000mcg - 60 gélules végétales Lot(s) : 204/25A V105/25(12,00)	15,00	12,00	20,00	12,00	144,00	3
Z	(1) ZINC 30mg 100 comprimés Lot(s): CVIT4006 V205/25(6,00)	10,10	6,00	20,00	8,08	48,48	3
SOYACAPS	(1) SOYATICA 1200mg 120 Capsules rpt de stock	13,85		20,00	11,08		3

(1) Complément Alimentaire * Produits issus de l'Agriculture Biologique, certifiés ECOCERT FR-BIO-01.

Vous bénéficiez de 20,00% de remise ligne. Montant : -418,14 €

(**) Taux	HT Brut	Base TVA	TVA	TTC
(3) 5,50%	1 672,56	1 672,56	91,99	1 764,55
Totaux	1 672,56	1 672,56	91,99	1 764,55

Total H.T. Brut: 2 090,70 Remise Globale: 418,14

Total H.T. Net :	1 672,56
Total T.V.A. :	91,99
Total T.T.C. :	1 764,55

Net à payer :	1 764,55 €
---------------	------------

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. PARTIES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après nommées « CGV ») s'appliquent aux commandes de produits conclues entre :
La société à responsabilité limitée VIT'ALL+ (ci-après nommée « Vendeur »), au capital de 1 500 000,00 euros dont le siège social se situe 5 rue des Noisetiers 72190 Sarge-les-le Mans, immatriculée au RCS du Mans sous le numéro 418 959 003 et représentée aux fins des présentes par Madame Anne SERAULT, agissant en qualité de Gérante Et le Client, personne morale dotée de la personnalité juridique (ci-après nommé « Client ») dont l'identité et les coordonnées sont détaillées dans le document ci-joint.

Le Vendeur est spécialisé dans la commercialisation de compléments alimentaires destinés au marché français. Les CGV s'inscrivent dans le cadre de cette activité. Le Client reconnait et déclare que l'objet de la commande adressée au Vendeur entre dans le champ de son activité professionnelle principale.

Le Vendeur est soumis aux règles relatives à la Responsabilité Elargie des Producteurs. A ce titre, il est inscrit auprès de CITEO au titre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, pour les papiers et les emballages ménagers. Son identifiant unique est FR214126_01XVQR.

2. ACCEPTATION ET APPLICATION DES CGV

A la première commande du Client, le Vendeur procède à une ouverture de compte client et soumet au Client les CGV pour acceptation. Après acceptation des CGV, celles-ci sont ensuite automatiquement applicables à toutes les commandes ultérieures jusqu'à soit signature d'une convention négociée sur la base des CGV, soit acceptation par les Parties d'une nouvelle version des CGV, soit signature par les Parties de Conditions Particulières. Si le Client n'accepte pas expressément les CGV mais, après réception de celles-ci, adresse une commande au Vendeur, il sera réputé avoir accepté l'intégralité des CGV. Les CGV constituent le socle de la négociation commerciale.

Sur la base du catalogue du Vendeur (incluant les prix unitaires). le Client adresse sa commande par email ou par téléphone ou par l'intermédiaire des agents commerciaux du Vendeur en prenant soin de préciser : les références des produits – le numéro de sa commande – le nombre d'unités ou de cartons par référence de produit qu'il souhaite commander. La commande définitive dès réception par le Vendeur. Une commande définitive ne peut être annulée et/ou modifiée qu'avec l'accord des deux Parties.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser une commande ou en suspendre l'exécution en cas de retard de paiement d'une commande précédente ou d'atteinte à l'image et/ou à la réputation du Vendeur et/ou de ses équipes et/ou de ses produits.

4. PRIX

Les prix applicables à une commande sont ceux en viqueur au jour de la réception de la commande du Client. Le barème des prix unitaires est détaillé dans le tarif.

5. LIVRAISON

Sauf mention contraire convenue par écrit entre les Parties, les livraisons ne sont pas soumises à un délai impératif. Les livraisons sont effectuées : Pour toute livraison en France métropolitaine d'une commande plus de 200 euros HT : Franco de port

Pour toute livraison d'autres commandes : voir conditions tarifaires sur le tarif
Le transport est organisé par le Vendeur. Néanmoins, les produits commandés voyagent aux risques du Client. Il lui appartient de souscrire toute police d'assurance à ce titre. Le transfert des risques s'effectue lorsque le transporteur récupère les produits (dès le début des opérations de chargement) chez le Vendeur.

6 TRANSFERT DE PROPRIETE

6. TRANSFERT DE PROPRIETE
Le transfert de propriété est effectif après la réalisation des deux événements suivants : 1/paiement complet (principal et accessoires) des produits par le Client et 2/ transfert des risques au Client effectif.
En cas de revente des produits par le Client avant le transfert de propriété, le Vendeur conserve la possibilité de revendiquer le prix des produits acquis par le sous-acquéreur. La réserve de propriété est alors reportée sur le prix de revente. Le Client communiquera au Vendeur toute les informations utiles concernant les clients afin de pouvoir exercer ce droit.

Dans la mesure où les produits livrés se retrouvent en nature, en tout ou en partie, dans les locaux du Client, ou tout autre lieu de dépôt du fait dudit Client, la revendication des produits impayés pourra

se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans un délai de (8) huit jours à compter de cette lettre, valant revendication des produits, le Vendeur pourra prendre toutes mesures d'exécution et en particulier faire intervenir tout transporteur, transitaire ou autre, aux fins de reprise des produits impayés. Le Vendeur pourra par simple production de la facture demeurée impayée, procéder à une saisie-arrêt entre les mains d'un tiers détenteur des produits afin d'en obtenir le paiement direct ainsi que des frais pouvant résulter de la situation créée par le défaut de paiement.

7. RECEPTION ET DEFAUTS VISIBLES A LA RECEPTION
Le Client est tenu de vérifier la commande à réception, avant d'en prendre livraison auprès du transporteur. Tous les défauts visibles (en ce compris les erreurs de références et produits manquants) doivent être mentionnés sur le récépissé de transport et être confirmés au transporteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le respect des délais légaux applicables. Le récépissé émargé devra impérativement être rendu au transporteur au moment de la livraison. Le défaut doit être notifié au Vendeur dans un délai de 48h suivant la réception. Passé ce délai, les contestations sont irrecevables.

Un produit affecté d'un défaut visible n'ouvre pas droit à indemnisation au profit du Client. En cas de défaut visible, le Vendeur pourra procéder soit à une récupération des produits concernés à ses frais avec remboursement, soit à un échange à ses frais. L'existence d'un défaut visible s'apprécie par rapport à la commande et aux caractéristiques du produit (description catalogue du Vendeur).

Le Vendeur s'engage à livrer les produits conformément à leurs descriptions catalogues et aux exigences légales applicables en France. En cas de défaut caché affectant un produit, le Client dispose d'un délai de CINQ jours ouvrés à compter de la découverte du défaut et au plus tard 36 mois à compter de la réception (conditions de délais

cumulatives) pour adresser une réclamation au Vendeur par lettre recommandée avec accusée de réception. Passé ces délais, les contestations sont irrecevables. Les Parties entendent par « défaut caché », les défauts affectant le produit qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que le Client ne l'aurait pas acquis. L'existence d'un défaut caché s'apprécie par rapport à la commande et aux caractéristiques du produit (description catalogue du Vendeur). La notion de défaut caché n'intègre pas les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients, les défauts résultant d'un mauvais stockage ou mauvais un de l'un mauvais de l'un mauvais usage par le Client ou l'un de ses clients d'un mauvais un de l'un mauvais de l'un mauvais un de l'un mauvais de l'un de l'u

résultant de situations de force majeure. En cas de défaut caché, le Vendeur pourra procéder soit à une récupération des produits concernés à ses frais avec remboursement, soit à un échange à ses frais.

9. PAIEMENT

Les factures du Vendeur sont payables en euros, par chèque, virement ou LCR. Sauf mention contraire, les factures sont payables dans un délai de DIX jours suivant la date de facturation. Tout retard de paiement entrainera l'application, de plein droit, d'intérêts de retard calculés sur la base de TROIS (3) fois le taux d'intérêt légal. Ces intérêts sont assis sur la totalité du prix non payé à l'échéance et courent jusqu'à la date de complet paiement du prix en principal, frais et accessoires. Ces intérêts seront exigibles par la simple échéance du terme, sans qu'il soit besoin de délivrer une reuneance et courent jusqu a la date de complet palement du prix en principal, frais et accessoires. Ces intérêts seront exigibles par la simple échéance du terme, sans qu'il soit besoin de délivirer une mise en demeure préalable. Une indemnité de frais de recouvrement est due, de plein droit, et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Le montant de l'indemnité est fixé à QUARANTE (40) euros. Si les frais de recouvrement sont expérieure à ce montant fraitier que indemnité de since par la contraction de l'indemnité est fixé à QUARANTE (40) euros. Si les frais de recouvrement sont expérieure à ce montant fraitier que indemnité de l'indemnité est fixé à QUARANTE (40) euros. Si les frais de recouvrement sont expérieure à ce montant de l'indemnité de l'indemnité de l'indemnité de si l'indemnité de l'indemnité de l'indemnité de l'indemnité de l'indemnité de l'indemnité est fixé à QUARANTE (40) euros. Si les frais de recouvrement sont expérieure à company de l'indemnité (40) euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due sur présentation des justificatifs.

10 LISAGE CONFORME

Le Client s'engage à utiliser, stocker, promouvoir, revendre chaque produit en respectant l'usage auquel il se destine. Le Vendeur ne peut être tenu responsable des conséquences (dommages corporels, matériels, immatériels) d'un manquement du Client à ce titre.

11 REVENTE

Lorsque le Client revend le produit à un tiers, il lui appartient d'aviser clairement et en temps voulu son client des caractéristiques de chaque produit et des conditions d'usage. Le Vendeur n'est pas responsable des conséquences d'un manquement du Client à ce titre. De même, le Vendeur n'est pas responsable des engagements pris par le Client ou des allégations soutenues par son Client à

l'égard des tiers.
Le Client est libre de sa politique tarifaire. Il veillera cependant à ce que celle-ci respecte la législation applicable et ne porte pas atteinte à l'image du Vendeur et celle de ses produits.

Si le Client décide de revendre les produits sur internet, il s'engage à respecter toutes les conditions suivantes : Le site internet ou application – édité par le Client ou par un tiers – doit respecter toutes les exigences légales.

Le site internet ou application - édité par le Client ou par un tiers - doit permettre d'assurer une tracabilité de chaque produit afin de pouvoir, si besoin, procéder à un rappel de produit et/une information

Il appartient de s'assurer que les produits sont conformes aux lieux de livraison. Le Vendeur commercialise des produits destinés au seul marché français. Le site internet ou application - édité par le Client ou par un tiers - ne doit pas porter atteinte à l'image du Vendeur et celle de ses produits.

Ni la commande ni la livraison des produits du Vendeur n'emporte transfert de droit de propriété intellectuelle au profit du Client. Le Client ne peut reproduire les logos, visuels, marques, slogans, apparences de produits ou tout autre élément sur lequel le Vendeur détient des droits qu'à la seule fin de promouvoir la revente des produits commercialisés et en toute hypothèse sans modification et sans altération. Réciproquement, le Vendeur s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du Client et à ne pas reproduire ses créations sans son accord préalable et écrit.

13. LITIGES - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La commande et la relation entre les Parties sont soumises au DROIT FRANCAIS. Tout litige entre les Parties ne pouvant trouver une issue amiable, sera soumis, sauf règle d'ordre public, au Tribunal de commerce du Mans; y compris en cas de pluralité de défendeurs, de référé ou d'appel en garantie et quel que soit le lieu de livraison des produits commandés